

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
14	10	10

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis CHERON, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 novembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

20 novembre 2025

Présents : ADAMY Carole, BAILLY Mathieu, BATISTTA Robert, CARAYON Jean-Marc, CHERON Denis, GAMBUTO Enrico, GRASSIN Jean-Charles, GRATADOUR Audrey, HIRTI Moussa, SIMONNEAU

Elisabeth

Pouvoir :

Absents : DARcq Philippe, FRESSENGE Julien, GAZANION Janine, MASSOULLE Stéphanie

Secrétaire de Séance : GAMBUTO Enrico

**OBJET DE LA DELIBERATION** demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION, dans le cadre de la création d'un **bâtiment de stockage de produits finis** situé sur la commune de Dreux.

Le projet de la SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION 5, rue Notre Dame sur la commune de Dreux porte sur la création d'un bâtiment de stockage susceptible d'accueillir des produits fins issus d'activités de recyclage ou de régénération./

Le projet du nouveau bâtiment de stockage de 2800 m<sup>2</sup> portera le volume des déchets traités de 9t/jour à 40t/jours – la transformation des polymères de 9t à 400t/jours – le volume de pneus stockés de 1000 à 6 000 m<sup>3</sup>.

l'implantation et l'exploitation de ce bâtiment sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, risque incendie, dégagement important de fumées noires surtout les contenant des dioxines, métaux lourds, des hydrocarbures aromatiques.

Les effets auraient un impact sur la qualité de l'air, des sols, de l'eau, des espaces naturels lieu de biodiversité qui offrent un paysage naturel qu'il est nécessaire de préserver.

La commune de Montreuil et principalement les hameaux de Cocherelle et Cussay se situe à moins de 2 kms à vol d'oiseau avec des vents dominants ouest.

Par ailleurs la commune de Montreuil se situe dans les périmètres immédiats, rapprochés et éloignés des champs captant des Eau de la ville de Paris.

Par conséquent, il convient d'émettre un avis défavorable à cette demande de permis de construire.

Le Conseil Municipal ,

Entendu l'exposé du maire

Après en avoir délibéré

- Emet un avis défavorable à ce projet.

Défavorable au projet : 7

Favorable au projet : 0

Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture le  
Et publication ou notification du

Pour extrait certifié  
le Maire

